

## Conditions générales de Ventes et Prestations

### 1. Généralités

Toutes les personnes majeures sont capables de contracter.  
 Sauf convention contraire ayant fait l'objet d'un accord préalable et écrit de la part de la société **VALDEBOIS SAS**, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos ventes, installations, prestations ou services rendus au titre des engagements acceptés par la société **VALDEBOIS SAS** nonobstant toute clause contraire susceptible de figurer sur tous les documents et émanant de nos Clients. Le fait que nous n'appliquons pas l'une des clauses ci-dessous ne signifie pas que nous y renonçons et ne remet pas en cause la validité des autres clauses.  
 Les retards ou autres problèmes imprévus, dont la société **VALDEBOIS SAS** n'a pas la maîtrise et qui échappent à son contrôle, peuvent entraîner des rémunérations supplémentaires susceptibles de faire l'objet d'une facturation complémentaire. La société **VALDEBOIS SAS** s'engage à informer le Client de ces retards et/ou problèmes dès qu'ils surviendront afin de pouvoir en évaluer les conséquences avec lui.  
 Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige la société **VALDEBOIS SAS** à facturer des intérêts de retard prévus à l'article 8 ci-dessous ; au surplus, la société **VALDEBOIS SAS** sera fondée à suspendre l'exécution des prestations jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable.  
 Toutes nos marchandises sont vendues avec les tolérances habituelles de fabrication. La TVA au taux en vigueur s'ajoute, cas échéant, aux ventes, rémunérations et débours.

### 2. Etudes - Devis

La validité de nos devis est, sauf stipulation contraire, d'UN mois.  
 Toute demande d'étude chiffrée ou devis soumis à acceptation du Client donne lieu à facturation préalable forfaitaire, déductible, en cas d'accord, de la facture finale. Le montant de cette prestation est clairement établi selon le tarif en vigueur au jour de la demande.  
 Les rémunérations de la société **VALDEBOIS SAS** sont établies en fonction du nombre et de l'expérience du personnel mis à disposition, du niveau de compétence et de responsabilité nécessaire. Les taux horaires sont révisés périodiquement. Seront également facturés, s'il y a lieu, les frais de déplacement, de subsistance et d'hébergement engagés pour l'exécution des prestations.

### 3. Commandes - Délais d'exécution

Tous les enlèvements dans nos dépôts et livraisons à domicile donnent lieu à bon de commande par l'acheteur. Toutefois, l'acheteur reconnaît sans contestation possible la livraison effectuée à sa demande verbale ou téléphonée. Toutes les commandes, même celles passées auprès d'un mandataire de la société **VALDEBOIS SAS** ne sont définitives et ne lient le vendeur qu'après avoir reçu notre confirmation. La société **VALDEBOIS SAS** se réserve expressément le droit de ne pas y donner suite en cas de non-paiement avant livraison ou cas de force majeure tel que, notamment, accès dangereux, installation non conforme, rupture d'approvisionnement, grève, incendie, inondation, accident de fabrication, etc. Auquel cas, l'acheteur ne pourra prétendre qu'au remboursement de la somme effectivement versée par lui concernant cette commande et à l'exclusion de toute autre somme.  
 A réception de nos devis ou commandes acceptés par le Client, la société **VALDEBOIS SAS** ne procèdera à la mise en œuvre de ceux-ci auprès de ses propres fournisseurs qu'au-delà du délai légal de rétractation, soit, à ce jour, 14 jours ouvrables à compter de la date de signature du document par le Client.  
 Ce délai sera augmenté du propre délai de livraison desdits fournisseurs et ne pourra excéder dix semaines pour la fixation du jour d'intervention par la société **VALDEBOIS SAS** au domicile du Client. En cas d'impossibilité matérielle de respecter ce délai pour quelque cause que ce soit, indépendante de la volonté de la société **VALDEBOIS SAS**, le contrat devient ainsi caduc et la société **VALDEBOIS SAS** s'engage à restituer toutes les sommes versées au titre de ce contrat à l'exclusion de toute autre somme. Toute date d'intervention, proposée par la société **VALDEBOIS SAS** dans ce délai, annulée par le Client et reportée de manière à remettre en cause la validité du contrat en cours n'autorisera pas le Client de se prévaloir de ce changement pour annuler tout ou partie de ce contrat.  
 En cas de commande de travaux d'entretien ou de réparation, il sera demandé au Client de reconnaître l'urgence de la situation et la nécessité d'intervention avant la fin du délai de rétractation. Si le Client souhaite quand même se prévaloir de ce droit de rétractation, il devra s'acquitter du montant correspondant au service fourni par la société **VALDEBOIS SAS** jusqu'à la communication de sa rétractation.  
 En cas d'annulation de commande par le Client après acceptation de celle-ci par la société **VALDEBOIS SAS**, dans les 48 heures précédant la date de livraison convenue, la société **VALDEBOIS SAS** procèdera au remboursement de la ou des sommes versées à concurrence de 90 % du montant du ou des acomptes. Le solde, soit 10 % de ce montant, demeure accès à la société **VALDEBOIS SAS** à titre de dédommagement pour dédit tardif.

### 4. Chargement et Livraison de marchandises

Toutes les quantités doivent être vérifiées à l'enlèvement ou la livraison, aucune réclamation ne sera acceptée après chargement ou déchargement.  
 Les marchandises enlevées voyagent aux seuls risques et périls de l'acheteur.  
 Nonobstant la clause de réserve de propriété, les risques de perte ou de détérioration sont transférés au Client dès la livraison des biens vendus. Le Client s'engage en conséquence à souscrire une assurance garantissant ces risques à compter de la livraison pour le compte de qui il appartiendra.  
 A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, la totalité du prix deviendra alors exigible et la société **VALDEBOIS SAS** pourra alors revendiquer tout ou partie des biens vendus ou se prévaloir de la résiliation de plein droit du contrat de vente conformément aux dispositions de l'article 8 des présentes, pour manquement d'une partie de ses obligations.  
 En cas de paiement intégral du prix avant la livraison, la société **VALDEBOIS SAS** conserve la charge des risques des biens vendus jusqu'à leur livraison.  
 La livraison ne peut avoir lieu que si la marchandise est réceptionnée par l'acheteur ou son représentant. En l'absence de réserve ou de réclamation de la part du Client à réception des biens vendus, ces derniers seront réputés avoir été livrés en bon état et exempts de tout vice apparent.  
 Les voies et accès des lieux de livraison doivent pouvoir assurer les moyens mis en œuvre. Les marchandises transportées dans nos véhicules sont acheminées normalement jusqu'au lieu désigné par l'acheteur. Toutefois si ce lieu se trouve situé en dehors d'une voie ouverte au trafic public, la société **VALDEBOIS SAS** décline toute responsabilité d'un dommage quelconque causé par un de ses véhicules de transport.  
 Les dates et délais de livraison n'ont qu'un caractère indicatif et peuvent varier en fonction d'événements indépendants de la volonté de la société **VALDEBOIS SAS**, telles que rupture de stock ou avaries de transport de la part de ses propres fournisseurs. Ainsi, les retards éventuels qui pourraient survenir par rapport à la date de livraison initialement indiquée par la société **VALDEBOIS SAS**, ou les dates de livraison postérieurement données à titre indicatif, ne donnent en aucun cas au Client la faculté d'annuler la vente ou de refuser la marchandise.  
 La société **VALDEBOIS SAS** conserve le libre choix de ses transports et pourra répercuter sur le prix de vente une modification tarifaire des frais de transport. Si le Client impose un mode de transport plus rapide, il en supportera le coût supplémentaire.

### 5. Garanties & Contrôle de qualité des produits

Tout vice apparent est couvert par la réception sans réserve de la marchandise.  
 Les responsabilités de la société **VALDEBOIS SAS** en matière de vice caché sont celles prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil.  
 Les biens manufacturés vendus par la société **VALDEBOIS SAS** bénéficient de la garantie "constructeur" à laquelle la société **VALDEBOIS SAS** ne saurait se substituer. La société **VALDEBOIS SAS** ne peut être tenue pour responsable d'une utilisation non conforme aux préconisations constructeur ou d'une mauvaise mise en œuvre par le Client des produits vendus ou installés par la société **VALDEBOIS SAS**.  
 La société **VALDEBOIS SAS** n'accepte aucun retour de marchandise sans l'avoir préalablement autorisé, quelle que soit la qualité du Client. Les retours de marchandises, démontage d'installation, reprise de matériel non imputables à la société **VALDEBOIS SAS** et acceptés par elle, subiront dans tous les cas, à quantité égale, une minoration de la valeur de reprise au moins égale à 25 % de la valeur de facturation. En cas de retour du ou des biens vendus, les frais de port et d'emballage sont à la charge du Client.

### 6. Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, la société **VALDEBOIS SAS** se réserve la propriété de la totalité des biens vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif d'espèces, chèques, virements ou effet de commerce vaudra paiement. Toutefois, lorsque le Client est un professionnel, il pourra procéder à la révente des marchandises d'après la date d'effacement d'une clause de réserve de propriété au profit de la société **VALDEBOIS SAS**. Les créances nées de cette révente appartiendront de plein droit à la société **VALDEBOIS SAS** en cas de retard ou de défaut de paiement d'une seule échéance par le revendeur.

### 7. Prix

Tous les prix proposés s'entendent nets et sans escompte au jour de la livraison ou de la mise en service. Les prix mentionnés dans les catalogues tarifs sont indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils peuvent varier en fonction d'éléments indépendants de la volonté de la société **VALDEBOIS SAS**, notamment du fait d'une augmentation des prix pratiquée par ses fournisseurs, laquelle sera répercutée sur le prix de vente définitif. Toutefois les prix sont fermes après confirmation de la commande par la société **VALDEBOIS SAS**. Tout montant de prestations convenu entre la société **VALDEBOIS SAS** et le Client implique nécessairement l'exécution par le Client des obligations mentionnées ci-après.

### 8. Conditions de paiement

Le règlement des factures, pro-forma ou définitives, est exigible dès réception.  
 Toutes les ventes sont considérées comme traitées et payables dès la confirmation de commande au siège de la société **VALDEBOIS SAS**, quel que soit le mode de paiement utilisé par le Client. Le défaut de paiement annule purement et simplement la commande. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé par le Client. Toute commande ferme effectuée par le Client donnera lieu à son règlement intégral dès la confirmation de commande. En cas de paiement fractionné, le défaut de paiement d'une seule échéance à la date contractuellement convenue entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes restant dues par le Client.  
 En cas de non-respect par le Client de ses engagements relatifs au paiement du prix et conditions de paiement, la société **VALDEBOIS SAS** a la faculté de résilier de plein droit le contrat de vente huit jours après une mise en demeure effectuée par courrier électronique ou lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

En pareil cas le Client ne pourra présenter aucune réclamation et prétendre au versement de toute indemnité ou dommages et intérêts de la part de la société **VALDEBOIS SAS**.

### 9. Retard de paiement

A compter du 1er janvier 2013, le taux de pénalités de retard applicable, sera pour le premier semestre de l'année concernée le taux d'intérêt légal en vigueur au 1er janvier de l'année en question, et pour le second semestre le taux d'intérêt légal en vigueur au 1er juillet de l'année en question (art. L441-6-1 modifié par la loi n°2012-1270 du 20.11.2012 art.20).

En cas de retard de paiement une majoration égale à 5 fois ce taux d'intérêt légal majoré de 2 points sera appliquée et facturée.

Conformément à la législation en vigueur, tout retard de paiement d'un Client ayant statut professionnel entraîne l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros par document impayé (art.D441-5 du décret n° 2012-1115 du 20.10.2012).

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas de recouvrement par voie contentieuse, les sommes dues par le Client seront majorées de 15 % au titre de pénalités. Lorsque les frais de recouvrement exposés, par voie contentieuse ou non, sont supérieurs à ce montant ou à celui de l'indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

### 10. Personnel de la société **VALDEBOIS SAS**

En vertu de l'autorité hiérarchique et disciplinaire qu'il exerce à titre exclusif sur son personnel, celui-ci restera placé sous son contrôle effectif jusqu'à complète exécution des Prestations.

En cas d'intervention dans les locaux du Client, la société **VALDEBOIS SAS** s'engage à respecter les obligations en matière d'hygiène et de sécurité dont le Client lui communiquera la teneur, sous réserve que son personnel se voit accorder une protection identique à celle accordée aux employés de la société **VALDEBOIS SAS**.

La société **VALDEBOIS SAS** garantit la régularité de la situation de son personnel au regard des articles L.1221-10 et suivants et L. 3243-1 et suivants Code du Travail. La société **VALDEBOIS SAS** certifie en outre en conformité avec les dispositions des articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du Code du Travail, relatifs à la lutte contre le travail dissimulé, ainsi qu'avec les dispositions du Livre III Titre IV du Code du Travail.

Pendant la durée des Prestations et une période de deux mois après l'achèvement complet du chantier, le Client s'engage à ne pas solliciter ou tenter de débaucher (ou aider quelqu'un autre à solliciter ou tenter de débaucher) un quelqu'un collaborateur de la société **VALDEBOIS SAS** avec lequel il aura eu des contacts dans le cadre de l'exécution des Prestations. En cas de violation, le Client sera redevable envers la société **VALDEBOIS SAS**, à titre de clause pénale, d'une indemnité égale à un an du dernier salaire brut de la personne ainsi débauchée.

### 11. Obligations des parties

Les engagements de la société **VALDEBOIS SAS** constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. Pour ce faire, la société **VALDEBOIS SAS** affectera à l'exécution des Prestations les professionnels dotés des compétences requises pour assurer leur réalisation conformément à ses standards de qualité.

Afin de faciliter la bonne exécution des Prestations, le Client s'engage :

- à fournir à la société **VALDEBOIS SAS** des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans que ce dernier soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude,
- à fournir toutes explications et toutes informations permettant à la société **VALDEBOIS SAS** de déterminer l'adéquation du matériel vendu avec le but à atteindre, notamment du fait de la configuration de lieu ou de tout autre élément qui pourrait avoir une influence sur le bon fonctionnement du matériel ou une incidence sur le résultat attendu. A défaut, le Client ne saurait rechercher la responsabilité de la société **VALDEBOIS SAS** pour les dysfonctionnements qui en résulteraient.
- à prendre les décisions dans les délais
- à désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision,
- à faire en sorte que le correspondant soit disponible tout au long de l'exécution des Prestations,
- à avertir directement la société **VALDEBOIS SAS** de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des Prestations.

La société **VALDEBOIS SAS** s'engage à livrer des biens conformes aux documents contractuels et à remettre au Client les documentations techniques y afférentes en langue française.  
 En cas de non-respect de l'une des conditions citées ci-dessus, la société **VALDEBOIS SAS** refuse la mise en service de l'appareil et ne dispense pas le Client aux frais de déplacement et au temps de vérifications.

### 12. Information et confidentialité

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie. Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de deux mois suivant le terme des Prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des Prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, fournis par la société **VALDEBOIS SAS** au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à des tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit à la société **VALDEBOIS SAS**. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public, ou ont été acquises librement avant le début de la Prestation,
- sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article,
- sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation,
- ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, la société **VALDEBOIS SAS** se réserve le droit d'exécuter des Prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

Le Client reconnaît et accepte :

- que les parties pourront, sauf demande expresse contraire de l'autre partie, correspondre ou transférer des documents par courrier électronique circulant sur le réseau internet ;
- qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques,
- que la société **VALDEBOIS SAS** ne saura être tenue pour responsables de toute perte, dommages, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les documents de travail préparés dans le cadre des Prestations restent la propriété de la société **VALDEBOIS SAS** et sont couverts par le secret professionnel.

### 13. Propriété intellectuelle

Au cas où l'une des recommandations de la société **VALDEBOIS SAS** ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, la société **VALDEBOIS SAS** informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que la société **VALDEBOIS SAS** soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des Prestations.

Pour les besoins propres des Prestations, la société **VALDEBOIS SAS** pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques.

Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition du Client et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins de la société **VALDEBOIS SAS** et sans considération des besoins propres du Client, ceux-ci sont mis à disposition du Client pendant la durée du contrat en l'état et sans aucune garantie attachée, à simple destination d'usage ; ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou partie. Cette mise à disposition temporaire n'importera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Client ou celui des tiers.

La société **VALDEBOIS SAS** se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc., réalisés dans le cadre des Prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant.
- toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non à des Prestations ou que la société **VALDEBOIS SAS** sera amenée à développer dans le cadre des Prestations.

Le Client pourra utiliser, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par la société **VALDEBOIS SAS** et intégrés dans ses travaux. Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord de la société **VALDEBOIS SAS**.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière. Par dérogation à ce qui précéde, la société **VALDEBOIS SAS** pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos du Client en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans des propositions de prestations ultérieures. Par ailleurs, le Client autorise la société **VALDEBOIS SAS**, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique ou de photos des Prestations effectuées.

## Conditions générales de Ventes et Prestations

### 14. Conflicts d'intérêts - Indépendance

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des Prestations, la société **VALDEBOIS SAS** en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait à la société **VALDEBOIS SAS** de poursuivre ses Prestations, elle mettra à la disposition du Client le résultat des Prestations déjà effectuées ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses documents en l'état, et ce afin d'en faciliter la poursuite par un tiers. L'exécution des Prestations n'entraîne en aucun cas la création entre le Client et la société **VALDEBOIS SAS** d'une relation de mandat ou de société de fait. Aucune des parties n'est habilitée à engager ou lier l'autre.

### 15. Limitation de responsabilité

L'entièvre responsabilité de la société **VALDEBOIS SAS** et celle de ses collaborateurs relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des Prestations, sera plafonnée au montant des sommes versées au titre des Prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature (intérêts et frais inclus) et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

Par ailleurs, la responsabilité de la société **VALDEBOIS SAS** ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- suite à un manquement ou à une carence d'un produit ou d'un service dont la fourniture ou la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels,
- pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des Prestations et/ou qui n'en sont pas le prolongement,

- en cas d'utilisation des résultats des Prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves de la société **VALDEBOIS SAS**.

La société **VALDEBOIS SAS** ne répond ni des assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

### 16. Cessibilité – Sous-traitance

La société **VALDEBOIS SAS** se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des Prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la Prestation requiert des compétences techniques particulières, la société **VALDEBOIS SAS** informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité de la société **VALDEBOIS SAS** et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des Prestations. Le Client conserve la possibilité de faire exécuter cette partie par le Prestataire de son choix, auquel cas la société **VALDEBOIS SAS** décline toute responsabilité tant en matière de

Prestations que de résultat à atteindre, le Prestataire choisi par le Client faisant siennes les responsabilités afférentes à ces Prestations.

### 17. Reconduction tacite

En cas de contrat d'entretien conclu par tacite reconduction et rappelé par la société **VALDEBOIS SAS** avant sa date anniversaire par courrier électronique ou postal, celui-ci pourra être résilié par courrier électronique ou lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressé à la société **VALDEBOIS SAS** un mois avant sa date d'échéance.

### 18. Réclamations- Médiation

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des Prestations devront être formulées dans un délai de trois mois à compter de la fin de la réalisation de la Prestation. En cas de contestation dans ce délai de la part du Client et en l'absence de règlement amiable entre les parties, le Client a la possibilité de saisir gratuitement le médiateur de la consommation.

### 19. Clause attributive de juridiction

Toutes les contestations relatives à la vente seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est établi le siège social de la société **VALDEBOIS SAS**, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. La présente clause ne s'applique pas si le Client de la société **VALDEBOIS SAS** a la qualité de consommateur.

Document remis le

Nom, Prénom

Adresse complète

Signature du Client

## INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RETRACTATION

### DROIT DE RETRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier, à **VALDEBOIS SAS - ZAE Micropôle, 5 Clot de la Rodé 11590 CUXAC D'AUDE** - [contact@valdebois.fr](mailto:contact@valdebois.fr) - **(33)04.68.33.07.09**, votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (lettre recommandée avec avis de réception par la poste ou courrier électronique par internet). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous mais ce n'est pas obligatoire.

Vous pouvez également remplir et transmettre le modèle de formulaire de rétractation ou toute autre déclaration non dénuée d'ambiguïté sur notre site internet, [www.valdebois.fr](http://www.valdebois.fr). Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception de la rétractation par courrier électronique. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

### EFFETS DE LA RETRACTATION

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous en rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard que nous vous avons proposé) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

*Si vous exercez votre droit de rétractation, vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous, mais ce n'est pas obligatoire.*

## MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

*(Veuillez compléter, détacher et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)*

A l'attention de : **VALDEBOIS SAS - ZAE Micropôle - 5 Clot de la Rodé - 11590 CUXAC D'AUDE** – [contact@valdebois.fr](mailto:contact@valdebois.fr)

Je/Nous (\*) vous notifie/notifications (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*) / la prestation de services (\*) objet de la proposition écrite ci-dessous :

Numéro, date et objet du devis :

Commandé le (\*) / reçu le (\*) (date de signature et acceptation du devis) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur (s) :

Date : .....

(\*) Rayer la mention inutile

## Conditions générales de Ventes COMBUSTIBLES

### 20. Généralités

Sauf convention contraire ayant fait l'objet d'un accord préalable et écrit de la part de la société **VALDEBOIS SAS**, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos ventes ou interventions nonobstant toute clause contraire susceptible de figurer sur tous les documents et émanant de nos clients. Le fait que nous n'appliquons pas l'une des clauses ci-dessous ne signifie pas que nous y renoncions et ne remet pas en cause la validité des autres clauses.

Seules les personnes majeures sont capables de contracter.

Toutes nos marchandises sont vendues avec les tolérances habituelles de fabrication.

### 21. Commandes

Tous les enlèvements dans nos dépôts et livraisons à domicile donnent lieu à bon de commande par l'acheteur. Toutefois, l'acheteur reconnaît sans contestation possible la livraison effectuée à sa demande verbale ou téléphonée. Toutes les commandes, même celles passées auprès d'un mandataire de la société **VALDEBOIS SAS** ne sont définitives et ne lient le vendeur qu'après avoir reçu notre confirmation. La société **VALDEBOIS SAS** se réserve expressément le droit de ne pas y donner suite en cas de non-paiement avant livraison ou cas de force majeure tel que, notamment, accès dangereux, installation non conforme, rupture d'approvisionnement, grève, incendie, inondation, accident de fabrication, etc. Auquel cas, l'acheteur ne pourra prétendre qu'au remboursement de la somme prévue à l'article 23 ci-dessous, à l'exclusion de toute autre somme.

### 22. Prix

Les prix proposés s'entendent nets et sans escompte au jour de la livraison. Les prix mentionnés dans les catalogues tarifs sont indicatifs et n'ont pas de valeur contractuelle. Ils peuvent varier en fonction d'éléments indépendants de la volonté de la société **VALDEBOIS SAS**, notamment du fait d'une augmentation des prix pratiquée par ses fournisseurs, laquelle sera répercutée sur le prix de vente définitif. Toutefois les prix sont fermes après confirmation de la commande par la société **VALDEBOIS SAS**

### 23. Conditions de Paiement

Toutes les ventes sont considérées comme traitées et payables dès la confirmation de commande au siège de la société **VALDEBOIS SAS**, quel que soit le mode de paiement utilisé par le client. Le défaut de paiement annule purement et simplement la commande.

En cas de paiement fractionné, le défaut de paiement d'une seule échéance à la date contractuellement convenue entraînera de plein droit l'invalidité immédiate de la totalité des sommes restant dues par le client, après une simple mise en demeure émise par courrier électronique ou, à défaut, lettre recommandée demeure infuctueuse plus de huit jours.

En cas de retard de paiement une pénalité égale à 5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur ainsi que l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement (concernant les clients professionnels) seront appliquées et facturées.

En cas de non-respect par le client de ses engagements relatifs au paiement du prix et conditions de paiement, la société **VALDEBOIS SAS** a la faculté de résilier de plein droit le contrat de vente huit jours après une mise en demeure, effectuée par courrier électronique ou, à défaut, lettre recommandée avec accusé de réception, restée infuctueuse plus de huit jours. En pareil cas le client ne pourra présenter aucune réclamation et le versement de tous dommages et intérêts de la part de la société **VALDEBOIS SAS** est exclu.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé par le client. Toute commande ferme effectuée par le client donnera lieu à son règlement intégral dès la confirmation de commande.

En cas d'annulation de commande, après acceptation de celle-ci par la société **VALDEBOIS SAS**, dans les 48 heures précédant la date de livraison convenue, la société **VALDEBOIS SAS** procédera au remboursement de la ou des sommes versées à concurrence de 90 % du montant de ces sommes. Le solde, soit 10 % de ces mêmes montants, demeurerà acquis à la société **VALDEBOIS SAS** à titre de dédommagement pour dédit tardif.

En cas de recouvrement par voie contentieuse, les sommes dues par le client seront majorées de 15 % au titre de pénalités.

### 24. Réserve de propriété

Conformément à la loi n° 80-335 du 12 mai 1980, la société **VALDEBOIS SAS** se réserve la propriété de la totalité des biens vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires, étant précisé qu'au sens de la présente clause, seul l'encaissement effectif d'espèces, chèques, cartes bancaires, virements ou effet de commerce vaudra pleinement.

## CAHIER DES CHARGES LIVRAISON GRANULES VRAC PAR CAMION-CITERNE PULVERULENT

Les livraisons de granulés de bois en vrac, de qualité respectant les normes européennes en vigueur, se font directement par soufflage sous pression.

**Les accès** Les voies d'accès empruntées par le camion souffleur doivent être goudronnées, suffisamment dimensionnées et résistantes pour permettre le passage du véhicule. Le client est tenu de vérifier les caractéristiques des ouvrages d'art de son secteur en fonction des dimensions suivantes tout en tenant compte également des courbes et passages entre murs :

#### Pour livraison 1 à 7 tonnes :

Longueur :	6,60m
Largeur :	3,00m
Hauteur :	4,00m
Charge maxi :	19 tonnes

#### Pour livraison 25 à 28 tonnes – véhicule articulé :

Longueur :	18,00m
Largeur :	3,00m
Hauteur :	4,00m
Charge maxi :	44 tonnes

**Le véhicule**, lors du déchargement, doit être stationné sur **terrain plat aménagé et dégagé sur une hauteur de 5 m pour une livraison 1 à 7 tonnes** et d'environ **10 m pour livraison 25 à 28 tonnes**.

Le déchargement étant relativement long afin de préserver la qualité du produit, le véhicule ne doit pas stationner directement sur une voie publique ouverte à la circulation sauf autorisation délivrée au client par les autorités compétentes. La société **VALDEBOIS SAS** n'acceptera aucune prise en charge pour détérioration de la voie d'accès ou du lieu de livraison.

La livraison est effectuée en un seul point, celui indiqué par le client et mentionné sur le bon de livraison.

#### **Le stockage** Possibilités de stockage impérativement étanche à l'eau et à l'air :

- Silo bâti maçonné dur, agglos ou briques, sans revêtement ou enduit intérieur.
- Silo en plaques de bois aggloméré type mariné d'une épaisseur minimum de 12 mm sur les parois et 27 mm en fond incliné.
- Silo enterré

#### Réserve :

- le silo textile n'étant pas approprié au stockage des granulés, car non étanche, le dépoussiérage actif et correct avec l'aspirateur de poussières est aléatoire. Dans le temps les risques d'accumulation des poussières sur les parois du silo finissent par nuire au fonctionnement de la chaudière.
- le silo métallique exposé aux grandes différences de température, présente de forts risques de condensation et ainsi de détérioration des granulés.

Les parois du silo doivent résister à la pression de soufflage lors du déchargement et du stockage. Ne pas utiliser de matériau friable ou peu résistant.

Equiper la paroi opposée aux bouches de remplissage d'une bavette en caoutchouc afin d'atténuer la force de soufflage et la détérioration des granulés. Les parois du silo doivent être parfaitement étanches à la poussière de manière à ce que celle-ci soit évacuée directement par le tube d'évacuation à cet effet.

Si le système d'évacuation des poussières est inexistant ou obturé, les risques de montée en pression peuvent ralentir le déroulement du remplissage ou endommager le silo.

Le silo doit être équipé en partie haute et de manière parfaitement accessible pour le chauffeur :

- D'un tube de remplissage métallique relié à la terre (raccord apparent ou prouvé) avec bouchon d'obturation et raccord symétrique Guillemin dit "raccord pompier" de diamètre 100 mm intérieur exempt d'aspérités. Un seul coude à grand rayon de courbure peut être admis à l'entrée du silo.
- D'un tube d'aération. Celui-ci peut être :
  - o métallique ou plastique de diamètre minimum 150 mm avec filtre à poussières intégré et parfaitement opérationnel.
  - o équipé d'un second raccord Guillemin de diamètre 100 mm intérieur relié à la terre (raccord apparent ou prouvé) pour aspiration des poussières.
- D'une alimentation électrique normalisée 2 pôles + terre à proximité pour dépoussiérage pendant la livraison.

L'emplacement du silo doit impérativement se situer à moins de 15 mètres du point de stationnement du véhicule et contre un mur extérieur du bâtiment.

Le silo doit être entièrement vidé et nettoyé manuellement au moins une fois par an.

**Mise en Sécurité** Lors de la livraison le silo, s'il est enterré, doit être dépressurisé. La chaudière doit être impérativement arrêtée. Il ne sera pas dérogé à ces dispositions. Nos chauffeurs ont pour consigne de renoncer à la livraison en cas de non-conformité. Le client doit avoir pris connaissance de ce qui précède, notamment, et des risques encourus.

**Les quantités et tarifs** Le volume occupé par une tonne de granulés est d'environ 0,680 m<sup>3</sup>. Le camion souffleur 7 tonnes est équipé de trois compartiments pouvant contenir 1 à 3 tonnes chacun. Le camion souffleur 18 à 28 tonnes est équipé d'un seul compartiment. Les quantités sont pesées au départ et ne peuvent être fractionnées. La livraison sera donc faite sur une base de 1 à 7 tonnes, soit 0,680 m<sup>3</sup> à 4,76 m<sup>3</sup>, ou 18 à 28 tonnes, soit 12 m<sup>3</sup> à 19 m<sup>3</sup> environ. Le client commande la quantité qu'il estime pouvoir être contenue dans le silo.

En cas de mauvaise évaluation, la quantité initialement prévue sera facturée dans son intégralité sans rabais ni ristourne.

La perte de temps occasionnée par des manipulations supplémentaires (décharge manuel, ensilage retour, ...) sera facturée sur la base horaire d'intervention en vigueur au jour de la livraison.

Les tarifs unitaires de la tonne de granulés et des frais de transport sont ceux en vigueur au jour de la livraison.

**Le non-respect du présent cahier des charges par omission volontaire ou forte, entraînera l'application forfaitaire d'une pénalité, soit, à ce jour, 200 euros T.T.C. (voies d'accès difficile non signalée, absence au rendez-vous, distance de stationnement non respectée, temps de livraison dépassé, absence de raccord,...) ainsi qu'une pénalité de charge de transport retour, soit à ce jour 150 € TTC et les frais de manutention ou d'ensilage retour, soit à ce jour 80 euros TTC de l'heure, etc....**

**AUCUNE COMMANDE NE SERA PRISE EN COMPTE OU LIVRAISON EFFECTUÉE SANS LE RETOUR DE CE DOCUMENT COMPLET ET SIGNÉ.**

Je, soussigné, reconnais que mon silo **RESPECTE - NE RESPECTE PAS** (barrer la mention inutile) les conditions énoncées ci-dessus. Je demande néanmoins à être livré par la société **VALDEBOIS SAS** et renonce expressément à toute mise en cause ultérieure portant sur la qualité des granulés.

Document remis le

Nom, Prénom, Adresse de livraison :

Signature du Client

Marque – Puissance de la Chaudière :

Contenance Silo (en M<sup>3</sup>) :

Silo : Brique - Béton - Bois - Plastique - Textile